



Le projet de SUD Education

A Sud Education, notre projet est clair : des créations de postes et des heures « postes » à hauteur des besoins !

De la maternelle à l'université, les réformes précédentes et celles qui à venir se profilent, ne font que créer une école à deux vitesses : celle pour les riches avec des moyens humains et matériels, et celle pour les autres avec des miettes.

C'est pourquoi, nous luttons et nous lutterons contre ce projet de société tout en proposant des solutions réalistes et synonymes de service public : **des profs devant un effectif d'élèves acceptable, des aides réelles pour les élèves en difficultés, des structures adaptées suffisantes, une école émancipatrice qui n'est pas là juste pour former un travailleur, une charge de travail qui laisse du temps personnel, une rémunération décente.**

- Lisez notre état des lieux de l'éducation où vous enseignez et nos revendications pour changer les choses !
- Posez-vous la question : Et si vous, vous pouviez décider réellement, que voudriez-vous ?

Si les réponses sont les mêmes que nous, pourquoi ne pas nous contacter ? Et même adhérer ?

Syndicat SUD éducation Loiret - Eure-et-Loir
12 Cité St Marc, 45000 Orléans ■ Tél. : 02 38 83 58 29
contact@sud-education-loiret.org
www.sud-education-loiret.org

COURRIER SUD LOIRET

Imprimé par Solidaires Loiret,
12 Cité St Marc
45000 Orléans
Directrice de publication :
Julia BARBOTIN
Prix : 0,20 €
Abonnement : 1 €
CPPAP : 0121S07654

Déposé le 2 février 2017

Dispensé de timbrage

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

AU SOMMAIRE

Edito p.1

■ Evaluation des enseignants et des élèves p.2

■ Luites locales en lycée p.3

■ Des moyens pour l'UPE2A p.4 et pour les universités p.5

■ DHG : la fin des illusions p.5, HSA p.6

Solidaires

Unitaires

Démocratiques

Syndicat

membre

de Solidaires

Loiret

éducation
Sud
Solidaires

Réforme de l'évaluation des enseignants : piège à ... sous l'alibi de la « revalorisation »

Vous connaissez les « lots » dans les enseignes marchandes : avec un produit qui vous intéresse, on vous met un autre dont vous ne vous servirez pas, qui vous encombre.

Avec le cabinet de marketing Vallaud-Belkacem, c'est encore pire : avec une « revalorisation » de nos salaires attendue par tous - mais qui sera moindre qu'annoncée - la ministre a joint une réforme de l'évaluation des enseignants qui sera préjudiciable à la majorité des personnels ; et le lot n'est pas cessible.

En effet, **cette réforme de l'évaluation des enseignants accentue le poids de la hiérarchie** - et en particulier dans le 2nd degré celui des chefs d'établissements qui feront passer des entretiens d'évaluation et pourront évaluer des compétences pédagogiques. Elle **augmente la part d'arbitraire** avec des critères qui sont loin d'être clairs comme de l'eau de roche contrairement à ce qu'affirment certains syndicats, il suffit de lire l'intitulé des compétences attendues. Elle **divisera encore davantage les personnels** avec la création d'une classe « exceptionnelle » réservée à une petite minorité, tout en freinant l'avancement de **la grande majorité des enseignants qui ne progresseront qu'à l'ancienneté**.

Si un certain nombre de syndicats ont voté en faveur de cette réforme - et pas seulement les « réformistes » puisque la FSU s'est jointe au concert de louanges - ils mettent en avant l'autre partie du lot, la revalorisation des personnels, pour la défendre. « On va gagner beaucoup plus » affirment leurs représentants avec une naïveté même pas toujours feinte. Pourtant on peut facilement contrer leur argument principal :

- **la revalorisation et la réforme de notre évaluation sont deux choses différentes et indépendantes**, même si « loties » par notre ministre. Nous risquons de nous en rendre compte très rapidement à partir de mai prochain, où la revalorisation pourrait être mise à la corbeille alors que l'autre partie du lot restera...

- **l'augmentation des salaires nets**, ce que nous touchons réellement, sera **bien moindre que celle apparaissant dans les grilles publiées par le ministère**, avec l'augmentation de la retenue pour pension civile. Même D. Toupry, IA-DASEN du Loiret, a récemment avoué que les personnels devraient ne pas s'apercevoir du changement sur leur paie avec ce qui leur est « pris »...

Il n'y a donc aucune véritable raison pour accepter une réforme de notre évaluation encore pire que le système existant (*) ! Luttons donc par des pétitions, des motions, et si possible des actions plus significatives pour l'abandon de ce projet et pour une évaluation enfin formative et coopérative !

*Si cette réforme est nuisible à la majorité du corps enseignant, une réforme est nécessaire pour en finir avec le caractère injuste et infantilisant du système actuel basé sur l'inspection-notation.

Vivement les prochains épisodes du LSU !

Nous sommes sûrs que vous êtes tous impatients d'avoir un nouvel épisode du LSU (Livret Scolaire Unique) car franchement depuis le début de l'année c'est quand même du grand n'importe quoi !

Ha pardon, c'est vrai, nous avons tout d'abord été formés, si si rappelez-vous, les directeurs ont été retirés de leurs classes sans remplacement pour qu'on les "forme" 1h30 au LSU (sans connection internet le top !). Les directeurs ont désormais un rôle de formateurs sur leurs collègues; 1ère nouvelle !

On peut ensuite s'amuser ou se désoler, à vous de choisir, des nombreux mails de différentes sources (inspecteur de circonscription, conseiller numérique, DASEN, ministère...) nous disant tout et son contraire : le LSU est ouvert et il faut l'utiliser pour le 1^{er} trimestre, stop cela ne fonctionne plus; ça refonctionne mais on a supprimé des onglets pour l'anglais, ha ben non finalement on ne supprimera les onglets en anglais que l'année prochaine... C'est pathétique...

Mais rassurons-nous c'est pour un meilleur apprentissage et suivi de nos élèves : 4 items ayant peu de sens; regroupant plein de compétences différentes et un livret encore plus illisible qu'avant pour les familles qui devront désormais toutes se munir d'un ordinateur pour voir les résultats de leurs enfants...

Ha mais si, un avantage : plus de perte des livrets scolaires ! Ha ben non s'ils changent de département cela ne marche pas donc nous n'aurons plus aucune chance pour que quoi que ce soit nous arrive...

Alors petit conseil de Sud Education : amusez-vous à lire les mails concernant le LSU mais ne vous précipitez pas pour le mettre en place, il va y avoir encore de nombreuses versions et donc de nombreux épisodes pittoresques !

Mobilisation massive des enseignants du lycée Voltaire à Orléans !

Le mardi 13 décembre, plus de soixante enseignants étaient en grève au lycée Voltaire d'Orléans pour dénoncer la détérioration de leurs conditions de travail ainsi que des méthodes de management de plus en plus méprisantes.

Dès la rentrée, les professeurs avaient dénoncé les effectifs surchargés et les difficultés d'enseigner dans les classes de STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion). En réponse aux incidents fréquents et au malaise de certains élèves, le proviseur a alors proposé un stage de communication non violente aux professeurs (!) pour remédier à ces problèmes.

Pendant de nombreuses semaines, les cours étaient régulièrement perturbés par le déclenchement de l'alarme incendie. Des conditions d'enseignement insupportables ainsi qu'une sécurité mal assurée, la consigne ayant circulé de retourner dans les classes malgré l'alarme.

Dans ce contexte de climat scolaire dégradé, cette grève a été décidée suite à l'agression d'une AED par une élève, incident dont l'importance avait été minimisée par l'administration.

Lors de l'AG, des enseignants du lycée général, de BTS et de classes prépas, ont pu évoquer les nombreux dysfonctionnements du lycée. Il a fallu ensuite aller chercher le proviseur, qui n'avait pas jugé utile de répondre à l'invitation des enseignants, pour lui exposer leurs inquiétudes et leurs revendications.

Sud Éducation Loiret, qui a cosigné le préavis de cette grève, soutient les enseignants qui s'organisent et luttent pour défendre la qualité de leur enseignement. Sud Éducation Loiret revendique :

- **des dotations horaires permettant d'exercer correctement nos métiers et d'assurer des conditions d'études acceptables à nos élèves;**
- **l'augmentation du nombre des personnels de vie scolaire ainsi que des personnels administratifs et des agents d'entretien.**

A Dreux, touche pas à ma ZEP !

Apparu au grand jour lors de la mobilisation du 18 mai de plusieurs lycées des Hauts-de-Seine, le mouvement de l'éducation prioritaire a repris dès la rentrée de septembre et s'est fortement amplifié depuis, gagnant de nombreux lycées généraux et professionnels dans la majorité des académies.

A Dreux, la mobilisation a commencé le 11 octobre dernier au lycée Branly, avec une grève massivement suivie (à environ 50 % des enseignants et AED), et s'est très vite étendue aux lycées Courtois et Violette.

Ce que demandent les personnels de ces lycées, c'est en premier lieu **l'abandon du projet de la ministre de retirer les lycées et LP de l'éducation prioritaire : les difficultés scolaires et sociales des élèves ne s'arrêtent pas à la fin du collège !** La promesse d'un moratoire de quelques années sur les moyens n'est pas satisfaisante car après, les conditions d'enseignement se dégraderont fortement pour les élèves, lesquels seront bien plus nombreux à rester sur le carreau. D'autant que le nombre de postes a déjà été diminué depuis quelques années dans les lycées de Dreux...

D'autres journées de grève ont eu lieu depuis, encore plus suivies, et les lycéens de ces trois établissements se sont joints aux manifestations dès le 17 octobre. Le 17 novembre, une délégation d'enseignants des 3 lycées, accompagnés de représentants des syndicats

qui soutiennent leur mouvement (SUD Education, CGT, FO, SNES), a été reçue par la nouvelle rectrice ; mais si celle-ci s'est déclarée « extrêmement sensible à la question de l'éducation prioritaire », elle n'a émis aucune proposition concrète.

Au niveau national, un collectif « Touche pas à ma ZEP » s'est mis en place et coordonne la mobilisation ; les enseignants de Dreux en lutte y participent.

Depuis début janvier, si dans certaines académies le mouvement s'est durci avec grèves reconductibles et occupations d'établissements, à Dreux les personnels mobilisés ont choisi d'inscrire leur action dans la durée : information des Drouais par tractages, réunion publique le 16 janvier organisée avec les parents d'élèves.

Comme les personnels en lutte des autres académies, ils continuent d'**exiger une nouvelle carte de l'éducation prioritaire avec l'intégralité des établissements et écoles qui ont vocation à en être, et la création de tous les postes nécessaires d'enseignants, d'éducation, d'orientation et d'assistants sociaux** - et en particulier ceux qui ont été supprimés ces dernières années à Dreux. **Car il s'agit, ni plus ni moins, de défendre le même droit à l'éducation dans tous les quartiers !**

Une UPE2A dans chaque collège et lycée ; création de postes dans le 1^{er} degré : voilà la solution !

Dans le Loiret, des classes pour les élèves arrivant de l'étranger existent, elles se nomment UPE2A (unité pédagogique pour élèves arrivants allophones), elles s'appelaient auparavant classes d'accueil.

Ce dispositif devrait être justement un véritable accueil de ces élèves qui se retrouvent tout d'un coup dans un pays inconnu, sans connaître la langue, sans leurs amis et de plus en plus souvent sans leur famille. La conjoncture mondiale actuelle s'empirant, de plus en plus de personnes cherchent refuge en France et l'Education Nationale se doit de permettre à chaque enfant d'être scolarisé correctement, pourtant elle ne réagit pas à la mesure des besoins.

En effet, les effectifs d'UPE2A dans le Loiret explosent chaque année créant des situations ubuesques et parfois terribles pour les élèves : séparation de fratrie, pas d'intégration dans les matières recommandées, changements d'établissement, passage directement en classe ordinaire... Mais aussi pour les professeurs d'UPE2A et ceux de classe ordinaire où sont intégrés dès leur arrivée les élèves dans des matières où ils peuvent suivre, ou encore des matières où l'établissement n'a plus d'heures pour un enseignement spécifique... Merci la réforme du collège !

Dans le 1^{er} degré, bon courage aux directrices et directeurs pour faire entendre à l'inspection que des élèves allophones ont des besoins spécifiques et des droits à un enseignement adapté...

Sachez-le, il faut d'abord que les élèves soient testés, avant c'était l'enseignant UPE2A qui venait dans la semaine. Désormais ce sont les conseillers pédagogiques qui viennent quand ils ont le temps; puis il faut faire une demande d'intervention UPE2A , à l'inspection de circonscription, qui dit à l'enseignant UPE2A

où il va intervenir en fonction des priorités fixées, en gros débrouillez-vous et bon courage à l'élève lâché dans la nature ! Merci la refondation de l'école !

Mais vous vous direz peut-être, de quoi se plaignent-ils, ils ont des effectifs plafonnés ! Et les enseignants spécialisés du 1^{er} degré ne travaillent qu'avec 2 ou 3 élèves ! Faux : la classe peut être équivalente à une classe ordinaire !

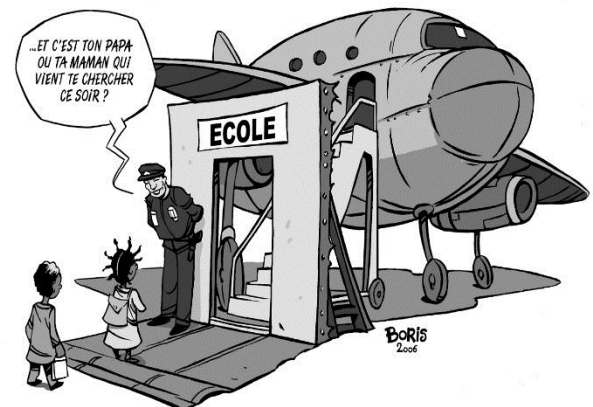
Oui, mais les effectifs sont comptabilisés dans les effectifs du collège et des écoles! Faux, au mieux une dizaine est comptabilisée alors que 30 élèves sont scolarisés dans l'année scolaire !

Oui, mais cette année c'est exceptionnel...

Faux, la situation est la même depuis au moins 5 ans !

Oui, mais quand on ouvre une structure de plus, on ne sait pas si elle pourra être remplie. Faux, Les structures ouvertes suites aux revendications répétées des professeurs se remplissent instantanément !

Et ces structures sont vitales, elles permettent aux élèves d'apprendre le français, de se mettre à niveau avec le système scolaire français, qui, quoi qu'en disent les études PISA et compagnie, est bien plus complet et complexe que dans bien d'autres pays. Ces élèves doivent être accompagnés, parfois même par de l'alphabétisation car ils n'ont pas ou peu été scolarisés.



Plein de problèmes → une solution : une vraie classe d'accueil dans tous les collèges et tous les lycées du département (au moins dans les grandes agglomérations!) avec une réelle prise en compte des effectifs ! Et la création de postes dans le 1^{er} degré afin que tous les élèves bénéficient de cet enseignement !

Université d'Orléans : gel des postes et cure austéritaire

Après une demi-décennie à accélérer dans le cul de sac de la LRU, nous voilà au pied du mur. **La situation financière de l'université d'Orléans est compliquée et pire qu'attendue, « très tendue sur le plan budgétaire »** : les finances de l'université sont en effet dans le rouge, avec un déficit estimé entre 12 et 15 millions d'euros. Ce constat édifiant a été établi par deux spécialistes de l'Inspection générale de l'administration, de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR), sollicités par le nouveau président de l'université. Du fait de cette situation et de l'incurie de l'Etat, le conseil d'administration (CA) de notre université a voté le **gel de nombreux postes vacants pour la campagne de recrutement 2017, malgré le vote unanime contre ces mesures des 4 organisations syndicales représentées au Comité Technique de l'établissement**. Il s'agit pour l'instant de près de 50% des postes d'enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS. Selon le président ces efforts seront nécessaires pour convaincre le ministère d'augmenter même ponctuellement sa dotation budgétaire. La stratégie adoptée se résume donc par cette formule: de l'aide ministérielle contre des efforts d'économie.



Il n'y aurait pas de risque sur les salaires. **En revanche, il y a un risque très clair qui pèse sur l'établissement à savoir la mise-sous-tutelle par le Rectorat.**

Si l'université veut éviter cette dernière, l'établissement doit dans le très court terme dégager de la trésorerie par des économies importantes.

Le comité technique qui devait examiner en détails les campagnes d'emplois à venir était soumis de fait à l'*alternative infernale* suivante : soit vous acceptez les gels de postes et la dégradation de vos conditions de travail soit l'université ne pourra plus vous payer et/ou ne pourra plus fonctionner soit encore l'université sera mise sous tutelle du rectorat.

Il serait irresponsable de la part de l'université d'accepter d'être l'artisan de sa propre casse sous forme de saignée austéritaire. Elle devrait être révoltée et se mettre à la tête de la fronde pour montrer à quel point l'évolution de l'université française est mauvaise et pour réclamer à l'Etat les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. **Le désengagement de l'Etat du service public d'enseignement supérieur et de recherche a en effet des conséquences directes sur nos conditions d'études et de travail.** Dans les établissements de l'ESR, ce sont des millions d'euros qui manquent pour pouvoir fonctionner correctement. **Le gouvernement doit prendre la mesure du désastre en cours dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Défendre l'existant ne suffit pas. C'est en amplifiant la lutte que nous construirons une autre université et une autre société.**

DHG 2nd degré 2017: la fin des illusions (pour ceux et celles qui en avaient)

Les DHG (Dotations Horaires Globales) pour les établissements du 2nd degré sont tombées en janvier. Quelques constats immédiats :

- En ce qui concerne les 60 000 postes promis en 2012 : le compte n'y est (vraiment) pas !
- Si certain.e.s croyaient à un « coup de pouce » en raison d'année d'élection présidentielle : nada ou presque ! Certes les heures-postes augmentent dans chacun de nos deux départements, mais c'est uniquement pour des raisons démographiques, les effectifs élèves seront plus élevés. Et là où ce n'est pas le cas, les moyens diminuent, comme pour les lycées Voltaire (Orléans) et Marceau (Chartres).

Une nouveauté cependant au sein de notre académie, le calcul des HSA prend en compte le nombre de personnels à temps partiel au sein de chaque établissement, puisque ceux.celles-ci ne peuvent pas avoir d'HSA. Mais si cette décision est positive dans son principe, elle est négative dans son application car le rectorat a décidé à ce niveau de déshabiller Pierre pour habiller Jacques : le taux d'HSA augmente dans les établissements où il y a peu de temps partiels, comme les lycées Benjamin Franklin à Orléans et Maurice Genevoix à Ingré. **Rappelons une fois de plus que nous pouvons refuser les heures sup au-delà de celle légalement imposable, ne nous privons pas de le faire !**

HS Arrêtons ! Dégageons les Heures sup « Génialement arrangeantes » pour certains !

Des promesses de DHG qui chante, « grâce » à des tableaux de répartition où (par exemple) certains collègues peuvent ne plus être en complément de service (sortez les paillettes), mais obligeant du coup d'autres matières à absorber un max d'heures sup ? Ne soyons pas dupes ! Les heures supplémentaires ne se transforment pas magiquement en heures postes !

Refusons le chantage affectif et l'acharnement sur une discipline. Refusons les heures supplémentaires au-delà de celle qu'on peut nous imposer.

Que les chefs d'établissement se débrouillent ! Ils ne sont pas responsables de leur DHG, soit, qu'ils en réfèrent plus haut ! Qui a déjà vu une classe sans prof ? Ils sont bien obligés de trouver des solutions. S'il faut aller demander les heures à Najat, qu'ils le fassent. Mais nous, ne nous tuons plus la santé pour de fausses promesses. **Les sacrifices, nous les avons faits, à eux maintenant !**

Bulletin d'adhésion 2016/2017

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle : Tél. : Courriel :	Adresse professionnelle : Corps :	Versement fractionnable Vous pouvez payer de manière fractionnée en établissant, dès l'adhésion, plusieurs chèques qui seront encaissés à la fin du mois que vous indiquerez au dos de chaque chèque. La date limite d'encaissement étant fixée au mois de juin.
---	---	---

Salaire net	Cotisation	Salaire net	Cotisation	Salaire net	Cotisation
- de 600	6 €	+ de 1600	135 €	+ de 2600	340 €
+ de 600	15 €	+ de 1700	153 €	+ de 2700	364 €
+ de 750	27 €	+ de 1800	174 €	+ de 2800	390 €
+ de 900	45 €	+ de 1900	192 €	+ de 2900	416 €
+ de 1000	54 €	+ de 2000	210 €	+ de 3000	443 €
+ de 1100	64 €	+ de 2100	230 €	+ de 3100	472 €
+ de 1200	75 €	+ de 2200	251 €	+ de 3200	500 €
+ de 1300	89 €	+ de 2300	272 €	+ de 3300	530 €
+ de 1400	102 €	+ de 2400	293 €	+ de 3400	561 €
+ de 1500	117 €	+ de 2500	315 €	+ de 3500	593 €

Paiement en :

1 fois

2 fois

3 fois

4 fois

5 fois

66 % des cotisations sont déductibles des impôts

Je me syndique à SUD éducation Loiret, syndicat de luttes, solidaire et engagé (antiraciste, antifasciste, anti-sexiste)

J'autorise SUD éducation Loiret à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitement informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD éducation Loiret.

Le : Signature :

A renvoyer à :

Syndicat SUD éducation Loiret

12 Cité St Marc, 45000 Orléans

éducation
SUD

Syndicat SUD éducation Loiret-Eure-et-Loir
12 Cité St Marc, 45000 Orléans ■ Tél. : 02 38 83 58 29
contact@sud-education-loiret.org ■ www.sud-education-loiret.org
www.facebook.com/sudeducationloiret

Union
syndicale
Solidaires